

Envoi : 17/06/2020

Réception par le Préfet : 17/06/2020

Publication : 19/06/2020



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations de la Commission permanente

N° CP-2020-6-8-1

Séance du vendredi 12 juin 2020

POLITIQUE DE REUSSITE EDUCATIVE

APPEL A PROJETS EQUIPEMENTS MOBILES CONNECTES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MILLION, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, MM. MULLER Lucien, MUNCK, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, MM. STRAUMANN, TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSEE AVEC PROCURATION :

Mme GROFF donne procuration à M. JANDER.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2019-6-12-1 du 13 décembre 2019 relative aux Moyens des Directions Fonctionnelles de l'Administration Générale (hors Ressources Humaines, Finances, Valorisation du Patrimoine Immobilier et Logistique),
- VU la délibération de la Commission permanente n° CP-2020-1-8-6 du 17 janvier 2020 relative au renouvellement d'un appel à projets Equipements Mobiles Connectés,
- VU le cahier des charges de l'appel à projets pour l'acquisition d'équipements mobiles connectés,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide le classement des projets déposés dans le cadre de l'appel à projets Equipements Mobiles Connectés pour l'année 2020, tel que figurant en annexe 1 à la présente délibération, et retient les projets dont la note globale est égale ou supérieure à 3,
- Approuve les dotations et financements attribués aux projets retenus pour un montant total de 350 000 €, selon la répartition présentée en annexe 2 à la présente délibération,
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2020 sur les imputations suivantes : Programme E159 – Chapitre 21 – Fonction 221 – Nature 21831 (section investissement).

La Présidente

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité